

L'allocation de ces moyens est placée sous le contrôle d'une commission nommée par le département. Cette commission est chargée de promouvoir l'échange d'informations et la collaboration entre les équipes enseignantes de l'enseignement primaire et secondaire I et II, de suivre l'utilisation des moyens, d'en évaluer l'efficacité et d'établir périodiquement l'estimation du montant des ressources allouées au soutien des élèves en difficultés. Un règlement du Conseil d'Etat précise la composition et le fonctionnement de cette commission.

2) Une réorganisation nécessaire du Cycle d'Orientation

Les regroupements actuels du CO ont montré leurs limites et les regroupements B constituent de véritables ghettos sans réelles perspectives, ni pendant le CO, ni après la 9^{ème} année. Le constat objectif et chiffré du suivi du parcours de ces élèves est amer et atteste que tous les élèves du regroupement B sont en échec programmé. Il convient donc d'ouvrir pour ces élèves des perspectives durant le CO et de soutenir ceux qui en ont le plus besoin (25 à 30 par CO) par une approche pédagogique ciblée, coordonnée et à long terme grâce aux ressources offertes par le dispositif de soutien pédagogique. Ce qui ne supprime évidemment et en aucun cas les autres formes de soutiens scolaires auxquels ont droit tous les élèves (cours d'appui par exemple).

Le cycle d'orientation est réorganisé afin qu'il admette tous les élèves promus de 6^e primaire dans des classes de 7^{ème} intégrées à l'instar d'autres cantons comme le Valais ou le Tessin et qu'il assure une orientation progressive des élèves pendant les degrés 8 et 9 en proposant des enseignements différenciés plutôt que des regroupements a priori dans des filières hiérarchisées qui classent les élèves et transforment les différences en inégalités.

3) Une meilleure articulation entre l'orientation et la formation des jeunes jusqu'à l'obtention d'un certificat secondaire.

Réorganiser le 10^e degré pour qu'il soit mieux articulé aux besoins des élèves sortant du 9^e degré. Les différentes filières doivent être suffisamment perméables et reliées entre elles pour permettre des réorientations tout au long de l'année. Ceci exige, entre autres, d'améliorer la concertation entre l'école et les milieux professionnels.

Dans le but d'offrir à chacun la possibilité d'une formation englobant les formations en apprentissage et faisant l'objet d'un certificat, l'enseignement secondaire II garantit la reconnaissance des acquis aux élèves ayant suivi une ou plusieurs années de formation dans une ou l'autre de ses filières. A cette fin, des normes claires, cohérentes et transparentes sont édictées pour favoriser et permettre le passage d'une filière à une autre.



***La Coordination Enseignement
vous appelle à voter
2 fois non le 24 septembre***

INITIATIVE POPULAIRE

***« S'organiser contre l'échec scolaire et
garantir une formation pour tous les jeunes »***

Cette initiative est soutenue par :

AGEEP: Association Genevoise des Enseignants des Ecoles Professionnelles
AdG – Indépendants
ATTAC - GENÈVE
FAMCO: Fédération des Associations des Maîtres du Cycle d'Orientation
GAPP: Groupement des Associations de Parents des élèves du Primaire
LASOUPO: Association faitière des associations d'élèves du Post Obligatoire
Les Communistes
RAJ: Réflexion-Action-Jeunesse
SolidaritéS
SPG: Société Pédagogique Genevoise

Trois Constats

1) Orientation et formation - système incohérent

Les élèves de 6^e primaire subissent un saut organisationnel important en entrant au Cycle d'Orientation. En sortant du CO, le même phénomène se reproduit avec les filières du post-obligatoire. Les différentes parties du système éducatif sont davantage juxtaposées qu'articulées entre elles révélant un manque de cohérence du système.

A 15 ans, à Genève, de trop nombreux jeunes ne maîtrisent pas assez la langue écrite pour connaître leurs devoirs de citoyen-ne et exercer leurs droits. Ces jeunes-là sont les plus exposés à une exclusion du système scolaire dès que celui-ci n'est plus obligatoire (dès 15 ans révolus) et, par extension, du monde de l'emploi. A la fin de la scolarité obligatoire des centaines de jeunes sont promus mais admis nulle part.

Au Post-Obligatoire des jeunes, en échec dans la filière qu'ils ont choisie, se voient interdire par des règlements des possibilités de réorientation. Nombreux sont ceux qui arrêtent toute formation une année ou deux après le cycle d'orientation et se contentent de petits travaux sans qualification.

2) Echec scolaire et insertion - système inadapté

La sélection sociale s'opère sur la base des résultats scolaires en éliminant progressivement, degré après degré, les élèves les plus en difficulté. Au CO, le système est devenu binaire : les élèves en difficulté en niveau A sont transférés dans un niveau B dont la seule particularité est de regrouper des classes à effectif moins grand. Plus aucun projet pédagogique ne peut se développer pour combattre l'échec scolaire, les baisses de budget ayant supprimé ces possibilités. Ces mêmes baisses budgétaires font progressivement augmenter le nombre d'élèves par classe rendant plus difficiles les suivis individualisés.

Pour les élèves sortant du CO :

- les écoles qui offraient des débouchés aux élèves promus du 9^e degré en niveau B augmentent leurs exigences d'entrée afin de se profiler comme des écoles de plus haut niveau offrant un accès aux Hautes Ecoles Spécialisées. Conséquence : plus de 400 élèves sortent maintenant promus du CO sans pouvoir entrer dans une école régulière.
- les élèves non promus de 9^e du CO ne trouvent pas de débouchés.
- une bonne partie des places d'apprentissage disponibles ne correspondent pas aux attentes des élèves et de leurs parents ou exigent des compétences scolaires trop élevées (voire 18 ans) pour des élèves de 15 ans. Dès lors, seuls 5 ou 6 % des élèves sortant du CO entrent en apprentissage en entreprise.

De plus, un certain nombre d'élèves entrent régulièrement au post-obligatoire dans les différentes filières, mais ils se heurtent à l'obstacle constitué par les exigences, nouvelles pour eux, d'une école de niveau supérieur bien plus spécialisée que le CO. N'arrivant pas à s'adapter assez vite, ces élèves-là régressent alors à grande vitesse voire décrochent scolairement et sortent de toute formation.

3) Réduire les buts de l'école - système illégal

L'école obligatoire doit permettre à tous les élèves d'acquérir des savoirs solides, des compétences, le sens des responsabilités et de la solidarité.

Rappelons que la loi prévoit que le cycle d'orientation « vise à développer l'ouverture d'esprit, la faculté de discernement, l'autonomie, la solidarité, toutes compétences qui contribuent à l'éducation citoyenne ». « Il assure un équilibre dans le développement des différentes aptitudes (intellectuelles, manuelles, physiques et artistiques) des adolescents, qui leur permet de trouver du sens dans leurs apprentissages et leur donne progressivement les éléments de choix pour leur parcours de formation ».

Or, des tendances fortes font pression sur l'école pour que celle-ci se réduise à la transmission de quelques savoirs fondamentaux, notamment pour les élèves les plus faibles. S'il est absurde, scandaleux et illégal que l'école genevoise n'arrive pas à garantir l'acquisition de ces savoirs fondamentaux par tous les élèves de 15 ans, il est tout aussi absurde, scandaleux et illégal de vouloir réduire les buts de l'école à quelques savoirs utilitaristes. L'école ne doit pas cautionner une quelconque baisse de niveau mais faire en sorte que tous les élèves acquièrent une bonne culture générale.

Cette initiative formulée à pour objectifs, d'assurer la cohérence de notre système scolaire, de l'adapter aux réalités actuelles et de faire de la lutte contre l'échec scolaire une priorité en s'organisant contre l'échec et les difficultés d'insertion de certains jeunes grâce à :

1) Des moyens supplémentaires pour le soutien pédagogique

Afin de favoriser l'accès à la formation pour tous, des moyens supplémentaires (tels que des ressources humaines complémentaires, des moyens pour de la formation et des échanges de pratique) sont mis à disposition des équipes d'enseignants pour leur permettre d'organiser dans le cadre de leur école ou établissement un suivi des élèves éprouvant des difficultés dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire I et II. Ce suivi pédagogique est individuel, ciblé, conçu à long terme et coordonné au besoin entre les ordres d'enseignement. Les équipes pédagogiques mènent leur action en étroite collaboration notamment avec les parents, les assistants sociaux et les conseillers en orientation.